

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 03/11/2022**

Date de la convocation 26/10/2022	L' an 2022, le 3 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 26/10/2022	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 10 Votants : 11	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, PELTIER Sylvain, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric Absent(s) : M. VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VERRIEZ Catherine à M. PELTIER Sylvain Excusé(s) : Mme LACOINTE Mélanie, MM : MUREAU Christophe, PERCHERON Guillaume Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale

Réf : 2022-11-74 A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 4/11/2022	<u>BP 2022</u> <u>DECISION MODIFICATIVE 2</u> CONSIDERANT les travaux d'isolation de la mairie, ainsi que les travaux portant sur la création d'un escalier à travers le talus proche de Parc ; CONSIDERANT que ces travaux ont nécessité l'achat de différentes fournitures, la location de matériel et la prise en compte du temps et d'un coût respectif de : - Isolation mairie : 1282.41 euros - Création escalier : 4982.25 euros LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE les mouvements de crédits suivants en prévision d'inscription de travaux en régie
Réf : 2022-11-76 A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 4/11/2022	<u>FINANCEMENT FONCIER : CONTRACTUALISATION EMPRUNT PRET - 66000 euros AUPRES DU CREDIT AGRICOLE</u> En prévision de l'achat d'une parcelle située dans la zone des Rogelins, la commune doit prévoir le financement par le biais d'un prêt. Monsieur Sylvain PELTIER adjoint au maire a lancé la consultation de plusieurs banques selon les conditions suivantes : - montant du prêt : 66 000 euros - taux variable sur 2 ans dont 1 an de différé d'amortissement- valeur Euribor 12 mois E12MM + 0.65 % La proposition du Crédit Agricole semble la plus intéressante LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACTE l'emprunt sur 2 ans pour un montant de 66 000 euros avec un taux variable selon les conditions mentionnées ci-dessus
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 13 résidence Le Parc Parcelle B n° 478 (510 m²) - B n° 1366 (892 m²) - Parcelle B n° 1367 (592 m²) - B n° 1508 (130 m²) vente par consorts GUILLOT – notaires associés JUBERT et PALOMBA à Montreuil-Bellay LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de ne pas préempter le bien.	

<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 26 rue du Ruau Parcelle AB n° 132 (899 m²) vente par consorts AUBUGEAU - notaire Frédéric VARIN à DISTRE LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de ne pas préempter le bien	
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 18 rue du Ruau Parcelle AB n° 136 (813 m²) vente par M. Emeric BAUDOUIN et Mme Catherine DEPAPE - notaires associés JUBERT ET PALOMA à Montreuil Bellay LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de ne pas préempter le bien.	
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 87 boulevard Saint Vincent Parcelle AC n° 66 (2566 m²) vente par Monsieur Joachim CHAUVE – notaires associés JUBERT ET PALOMA à Montreuil Bellay LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de ne pas préempter le bien.	
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 16 rue du Bourg-Neuf Parcelle AB n° 247 (15 m²) - parcelle AB n° 254 (1304 m²) – parcelle AB n° 206 (122 m²) vente par M. et Mme DERREUMAUX Jean-François LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien.	
<u>MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HULIN – ACTIVITES SPORTIVES- CULTURELLES</u> Demande pour activité – art floral – Mme MERCUN Karine – le mercredi soir de 16 h à 20 h Réf délibération du 7/7/2022 – DCM 2022-7-55 Période du 15/05 au 14/10 : 10 euros/l'heure Période du 15/10 au 14/05 : 15 euros/l'heure Une convention sera faite pour la période du 9/11 au 14/12/2022 Le Conseil Municipal valide la location de la salle pour cette activité.	
Réf : 2022-11-77 A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 4/11/2022	<u>PUBLICATION COMMUNALE</u> <u>INSERTION ENCARTS PUBLICITAIRES</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE le principe de participation financière demandée par l'insertion d'encarts publicitaires dans les prochains bulletins municipaux et autres publications communales par les artisans commerçants et autres professionnels exerçant sur la commune, suivant la fourniture d'un encart de format carte de visite 9 x 4 cm - ACCEPTE le prix de participation à hauteur de 50 euros/encart publicitaire payable après engagement écrit et signé (signature du courrier valant bon pour accord et du bon à tirer)
<u>DEVIS ILLUMINATIONS LEBLANC</u> Montant TTC 2823.20 euros Le conseil Municipal valide à l'unanimité le devis.	
<u>DEVIS COLIS DE NOEL pour les personnes seules de plus de 75 ans</u> Après consultation de plusieurs prestataires, et suivant la décision de la commission aux affaires sociales, le prestataire Aux rives gourmandes est retenu soit 24.60 euros/colis – 46 colis – coût total : 1131.00 euros TTC Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir le prestataire Aux Rives Gourmandes aux conditions énoncées ci-dessus.	
Réf : 2022-11-78 A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	<u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <u>PROLONGATION CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF</u> <u>PERIODE DE DECEMBRE 2022 ET JANVIER 2023</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Délibération visée en Préfecture le 4/11/2022	- EST FAVORABLE au renouvellement du contrat d'un adjoint administratif contractuel à temps complet au service administratif/accueil de la mairie pour surcroit d'activités - DIT que le contrat sera établi par pour la période du 01/12/2022 au 31/01/2023 suivant l'indice brut 367 Echelon 1 Echelle C1 formalités administratives et comptables
--	---

INFORMATIONS DIVERSES

Rapport des commissions

Lotissement des Rivières : compromis de vente signé le 18/10/2022 - lot 4 – 444 m²

Prochaine réunion du CM : le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 19 h 30 - intervention PNR

Cérémonie du 11 novembre – rendez-vous à 10 h place de l'Eglise

Information Kyrielle : le ramassage des poubelles se fera à compter de janvier 2023 le mardi